

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27 SEP. 2017

Dossier complet le :

27 SEP. 2017

N° d'enregistrement :

F0447P0151

1. Intitulé du projet

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA JONCTION RUE DU NORD ET LA DESSERTE DU GROUPE SCOLAIRE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. HERMANN Robert - Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

24670048800017

Forme juridique

METROPOLE (EPCI)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°6 : Infrastructures routières	Le projet d'aménagement de la jonction rue du Nord et de la desserte du groupe scolaire porte sur un tracé d'une longueur de 1,3 kilomètres environ.
Sous-rubrique 6 a) construction de routes classées ... dans le domaine public des EPCI non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans le réaménagement de la rue du Nord et de la desserte du groupe scolaire.

Des aménagements nouveaux seront créés:

- une chaussée en enrobés d'une largeur de 5,50 mètres, avec l'accotement d'une largeur de 1 mètre,
- une voie verte (cycles et piétons) d'une largeur de 3 mètres,
- un accès en impasse au nouveau groupe scolaire et habitation,
- des noues d'une largeur de 3 mètres, faisant office d'ouvrages de collecte et de transit,
- quelques aménagements particuliers : 3 bassins d'infiltration et 1 bassin de stockage pour la gestion des eaux pluviales issues de la voirie projetée, un rehaussement de la route.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est d'aménager la jonction rue du Nord et la desserte du groupe scolaire, en vue d'adapter ces rues aux futurs usages du quartier et ainsi supporter les flux que cela va engendrer.

Le projet est adapté aux différents modes de déplacements (engins motorisés et modes des déplacements doux).

Des objectifs secondaires peuvent être identifiés :

- développer un projet mettant en avant les paysages

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet prévoit de reprendre la structure du chemin et du tronçon de voirie existant et diminuer sa largeur actuelle de 7,50 mètres à 5,50 mètres.

La portion de voirie située entre le rond point D468 et le passage à niveau sera conservée à 7,50 mètres.

Réaliser un support de pose des enrobés qui auront une largeur de 3 mètres pour la voie verte (cycles et piétons).

Réaliser des noues, d'une largeur de 3 mètres, sur toutes la longueur de la voirie projetée, ainsi que sur l'accotement de la voirie existante reprise.

Les différentes traversées de routes bénéficieront d'aménagements permettant de renforcer la sécurité des usagers.

Dans le cadre des travaux du lotissement "Le Schwemloch" le franchissement du cours d'eau Altrheingraben sera redimensionné.

L'aménagement de la jonction Nord implique la création d'une rue surélevée, transparente hydrauliquement parlant. Cela impose de créer des connexions permettant les déplacements d'eau.

Un plan du projet est joint en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, les usages seront les suivants:

- pour la séquence 1 (de la D468 à la voie ferrée) :
 - > voie de transit depuis la RD468 jusqu'à l'entrée Nord de la commune,
 - > modes actifs non pris en comptes.
- pour la séquence 2 (de la voie ferrée jusqu'au cimetière) :
 - > voie d'accès à la gravière (circulation d'engins) et au cimetière (stationnement notamment),
 - > quelques modes actifs (promenade, liaison vers Kilstett),
 - > usages futurs : accès au futur quartier du Schwemloch.
- pour la séquence 3 (du cimetière jusqu'aux premiers équipements) :
 - > circulation des engins agricoles,
 - > chemin circulé par les modes doux (promeneurs, cycliste),
 - > chemin d'accès aux équipements éducatifs et sportifs depuis le Nord de la commune.
- pour la séquence 4 (des équipements à rue de Vergers) :
 - > desserte des équipements et du centre Jean-Claude Klein,
 - > utilisation par les usagers de la zone sportive et éducative,
 - > un des chemins d'accès au collège et au gymnase depuis le Nord de la commune et la sortie de la route départementale 468.
- pour la séquence 5 (accès aux parcelles 23 et 534) :
 - > chemin peu circulé permettant l'accès aux parcelles 23 et 534

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à : - Déclaration IOTA (rubriques 2.1.5.0 et 3.3.1.0)

- Dossier loi sur l'eau : Régime déclaratif, pas de zones à enjeux pour une espèce protégée.
- Dossier Digue : Justification de la transparence hydraulique de l'aménagement.
- Dossier DUP (si nécessaire) : En cas d'impossibilité d'acquisition à l'amiable des terrains, une procédure d'expropriation sera nécessaire avec déclaration d'utilité publique.
- Etude d'impact (si nécessaire) : Selon les préconisations de l'autorité environnementale, une étude d'impact pourrait être demandée, qui devra être jointe au dossier DUP.
- Archéologie préventive : Les services de la DRAC67 devront être consultés dans le cadre du projet.
- Déclaration préalable : Du fait de la modification du parcellaire, une déclaration préalable devra être déposée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tracé	1,3 kilomètres
Superficie	19 760 mètres carrés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le projet débute au rond point D468 pour se terminer rue des Prés, commune de La Wantzenau.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 82' 85" E Lat. 48° 66' 82" N

Point d'arrivée :

Long. 07° 83' 26" E Lat. 48° 66' 07" N

Communes traversées :

LA WANTZENAU

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en grande partie inclus dans : - ZNIEFF de type 2 intitulées "Ried Nord".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Sud de la zone d'étude est située dans le champ de visibilité de 500 mètres des monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse des zones humides (ZH) d'après la carte "Zones humides" relevées par EMS. Après réalisation d'une étude de délimitation des ZH, des mesures compensatoires seront obligatoires (surfaces pouvant être impactées au maximum 8 200 m ²). Les ouvrages hydrauliques (noues, bassins) ne peuvent pas être compatibles en mesures compensatoires.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par le risque inondation par submersion (crue de l'III).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins de 1 km de 2 sites Natura 2000 : une Zone Spéciale de Conservation (ZSC - Directive Habitats) "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch" et une Zone de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) "Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg" qui s'étendent au Sud-Est de la commune de La Wantzenau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront effectués avec des matériaux apportés sur site. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne sont donc pas utilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remarque : un corridor écologique (cours d'eau Altrheinengraben et ses abords) croise une courte section de l'aménagement. Il faudra être vigilant dans le traitement de la voirie concernée et de ses abords à cet endroit.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à moins de 1 km des sites Natura 2000 listés en pages 5. Toutefois, il suit le tracé de voiries et de chemins existants (avec un élargissement) bordés de cultures monospécifiques (essentiellement de la maïsiculture) qui ne représentent pas des habitats à enjeux. Les espèces protégées ayant entraîné la protection de ces sites sont des oiseaux (d'eau en majorité) attirés par le Rhin, la forêt alluviale, les roselières et bras morts des bords du Rhin. Aucun de ces milieux n'est impacté par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est en grande partie située dans le périmètre du futur PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg (zone de submersion par rupture d'ouvrage de protection).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet portant sur un aménagement d'une voie de circulation et d'une voie verte pour le déplacement des piétons et cycles, il générera des déplacements et trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Logiquement, le trafic des engins à moteurs de la voirie projetée apportera une nuisance sonore. Cependant, sa position est excentrée ou en périphérie de la zone agglomérée de la commune et la vitesse sera limitée à 50 km/h. Compte tenu de la variabilité de sensibilité au bruit des individus, l'appréciation de la vulnérabilité d'une population au bruit conserve un caractère subjectif.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'évacuation des eaux pluviales des voiries se fera gravitairement par les noues imperméables en direction des bassins d'infiltration pour les séquences 1,3 4 et 5, et en direction du cours d'eau Altrheinengraben pour la séquence 2.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tend à valoriser l'aspect paysager. Les services de la DRAC67 seront consultés dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les abords de la voie verte seront composés de talus et de noues étanches, pour canaliser les eaux de ruissellement issues de la voirie vers les bassins d'infiltration.

Le plan paysager du projet prévoit de nombreuses plantations arborescentes aux abords de la voirie et dans les noues, contribuant à améliorer l'état existant avant aménagement. (Les essences choisies ne devront pas avoir des racines évoluant en surface.)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement s'appuie sur le tracé existant des chemins. Les incidences sur l'environnement seront limitées.

De ce fait, le pétitionnaire estime que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

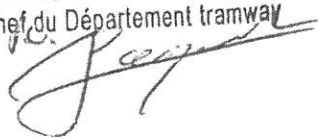


Fait à Strasbourg

le, 26/09/2017

Signature

Philippe PAGENOT
Chef du Département tramway



: cadre ci-dessus

